

**PLENIERE ASSISES DE L'AMIF  
DU 20 AVRIL 2005  
LA REVISION DU SDRIF**

**I - INTERVENTION DE JEAN-PAUL HUCHON, PRESIDENT DU  
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE**

Le président rappelle le nouveau processus d'élaboration du schéma qui se fait en association avec l'Etat. (décret de lancement de la procédure et décret d'approbation du projet).

Ce processus de révision démarre plutôt bien et un gros travail très riche est d'ores est déjà réalisé au sein des territoires dont il faudra tenir compte.

Après une période d'atonie, le processus est réanimé :

- communication au Conseil régional fin mai sur les orientations régionales,
- début des ateliers thématiques et territoriaux en juin ;
- délibération du Conseil régional fin juin sur les orientations ;
- forum en septembre.

Le nouveau SDRIF :

- quelques règles : peu de règles mais acceptées par tous (cf. la théorie de la prescriptivité) ;
- beaucoup de contractualisation en concertation avec les collectivités locales avec les risques de divergences de préoccupations et d'intérêts.

Le président indique quelques grands points qui semblent être les prémisses des futures orientations régionales :

· **analyse de l'espace et de la qualité urbaine** :

orientation vers une hypothèse de densification raisonnée des zones existantes et tout particulièrement en 1<sup>ère</sup> couronne et autour des pôles que sont les villes

nouvelles. La Région « n'a pas les moyens de faire de l'étalement urbain », lequel ne peut se concevoir sans services de proximité et liaisons.

· **le logement et le foncier**

importance de l'outil (cf. l'établissement public foncier régional).

· **l'attractivité de l'Ile-de-France**

au regard de l'évolution démographique de l'Ile-de-France

quels équipements est-il indispensable de réaliser ?

quelles liaisons envisager ?

Cela suppose une modification de l'équilibre de la région Est/Ouest mais également Nord/Sud avec des zones comme Orly-Rungis et l'Essonne.

Quid des territoires prioritaires, des villes nouvelles, du polycentrisme...

· **l'implantation des universités et des centres de recherche**

Cette réflexion est également en lien avec celles sur les pôles de compétitivité (CIADT prévu le 4 juillet prochain...), le STIF, les J.O., qui sont les grands chantiers de la Région avant l'été.

· **les transports**

(cf. le CPER)

La priorité est donnée aux transports de banlieues à banlieues, aux tangentielles et aux rocadés.

Il s'avère nécessaire de réfléchir à une rocade de 1<sup>ère</sup> couronne malgré le coût élevé. Des espaces devront être réservés à cet effet.

· **l'environnement et la maîtrise de l'effet de serre**

En ce qui concerne la maîtrise urbanistique, l'AEV doit disposer des moyens pour disposer des espaces verts (quid des PNR ?)

· **la structuration de la zone dense**

Se pose la question du rapport de la capitale avec la 1<sup>ère</sup> couronne. A ce titre, le président Huchon a salué l'effort de la ville de Paris notamment en ce qui concerne les portes de la capitale.

Pour le président du Conseil régional, la métropole = la région (avec peu de règles et beaucoup de contractualisation notamment avec l'Etat, ce qui est indispensable pour l'aménagement du territoire). Il convient de l'existence d'un espace particulier au centre mais cela ne doit pas se transformer en question institutionnelle !

## **II - INTERVENTION VILLE DE PARIS : M. MANSAT**

En accord avec la présentation du président Huchon et partage notamment le point de vue sur le fait que le projet de schéma directeur régional ne devra pas se résumer en une compilation pure et simple des huit projets départementaux.

Quelques informations données sur le PLU de Paris, qui après 3 ans de débat, va être adopté en fin d'année :

- le maintien de la population dans toute sa diversité,
- le maintien de la densité, source de richesses,
- le développement du logement social : nouvelle règle de 25%...,
- appui au développement économique de Paris du fait d'un COS à ce jour inadapté à l'Est,
- qualité de vie et création d'espaces verts, problèmes de pollution, qualité de l'air...,
- Paris ne peut se penser avec ses limites administratives. Il est nécessaire de penser différemment le développement de cette agglomération avec quelques contraintes légales comme le PLU. Un travail est actuellement en cours avec les collectivités locales avoisinantes. La densification raisonnée est une des portes d'avenir pour le développement de l'Ile-de-France. Il partage sur ce point la position du président du CR. (soutien financier à des modes de transports de banlieue à banlieue comme par exemple le prolongement du T2,...)

Depuis le 5 décembre 2001, Paris n'a pas d'idée particulière sur l'évolution institutionnelle et le débat est ouvert.

M. Mansat note toutefois le manque de lieu de dialogue au niveau de l'ensemble de la région.

## **III – LES DEPARTEMENTS**

MM. Karman (93), Garnier (94), Gauthier (92), Bereille (91), Paternote (95) et Houel (77) sont intervenus pour présenter leurs spécificités et préoccupations. Une évolution vers un partage des grandes préoccupations présentées par la Région est à noter depuis le 21 octobre 2004, date du colloque de lancement de la révision.

#### **IV – INTERVENTION DU PRESIDENT BOUCHERAT – CESR**

L'intervention du président Boucherat était essentiellement axée sur l'importance de la dimension Bassin parisien et des franges, ce qu'ont d'ailleurs également évoqué des représentants des départements.

En effet, l'Ile-de-France ne doit plus se penser dans ses limites administratives avec les autres régions.

#### **V – INTERVENTION DU PREFET DE REGION : M. LANDRIEU**

Le partenariat dans cette révision du schéma directeur régional est d'égal à égal avec la Région. La révision est pilotée par le Conseil régional en association avec l'Etat.

Il a formulé deux idées fondamentales :

- 1) la région capitale ne pas écouter l'Etat et l'intérêt national dans l'appréciation d'un certain nombre de sujets ;
- 2) la force juridique du SDRIF passe nécessairement par l'Etat qui a seul de pouvoir contraindre les collectivités territoriales à faire ou ne pas faire. Ceci explique le lancement de la procédure par le décret et le décret d'approbation qui rendra le SDRIF prescriptif.

Il évoque les deux points essentiels du mandat qui va lui être donné par le Gouvernement :

- l'attractivité,
- le Bassin parisien (prise en compte nécessaire de la dimension multipolaire de la région).